

Motion « Nouveau dispositif 2S2C : Sport, Santé, Culture et Civisme »

Nous prenons acte du dispositif 2S2C que le Ministère de l'Education Nationale souhaite mettre en œuvre dès la reprise des cours (qu'elle soit en mai, juin ou septembre 2020) et projette de prolonger. Ce dispositif est initié conjointement par le Ministère Jeunesse Sport et Cohésion sociale, par le Ministère de l'Education Nationale et par la Direction Nationale de l'UNSS.

D'abord présenté comme un dispositif temporaire permettant aux élèves de bénéficier d'activités autour des thématiques « Sport, santé, culture, civisme » à la réouverture progressive des écoles, collèges, lycées, celui-ci apparaît comme l'horizon de "l'école de demain" selon la déclaration de M. Blanquer au Sénat le 19 mai 2020.

Ce programme permet l'intervention en son sein, de personnels extérieurs à l'Ecole, mais aussi l'externalisation des interventions sur des installations sportives extra-muros ou dans les locaux des associations.

2S2C se résume à voir confier des groupes d'élèves (15 au maximum) à des animateurs rémunérés par les communes pour la pratique sportive mais également, des activités artistiques, civiques ou culturelles et tout cela sur le temps scolaire, en lieu et place des cours.

Seuls les enseignants recrutés sur concours, cadres A de la fonction publique d'Etat, sont à même de pouvoir déterminer localement, avec leur direction, les caractéristiques de mises en œuvre de l'EPS et du Sport scolaire, des Arts plastiques ou de l'Education musicale, dans le cadre de projets pédagogiques pensés et construits en équipe.

Nous dénonçons le fait que le dispositif du 2S2C autorise à utiliser parfois même de manière prioritaire des installations sportives ou scolaires alors même que pour des raisons sanitaires cet accès est refusé dans le cadre de notre discipline scolaire.

Nous ne sommes pas dupes des intentions de Monsieur Blanquer : réaménager le temps scolaire pour faire davantage d'activités physiques, sportives, culturelles ou civiques, se fait dans l'unique but de supprimer à termes les cours d'EPS, d'arts plastiques, d'Education musicale, ...

Cela a pour objectif d'économiser plusieurs milliers de postes et profiter d'intervenants n'étant pas sous statut de fonctionnaire.

D'autre part le Sport scolaire est bafoué par sa direction nationale qui a cosigné ce dispositif, ignorant l'EPS ainsi que le rôle et la portée des associations sportives scolaires auprès des élèves.

Nous tenons à rappeler ici, notre profond attachement à l'EPS, aux Arts plastiques et à l'Education musicale comme ayant pleinement leur place et leur rôle au sein d'une Ecole émancipatrice permettant des liens forts et cohérents avec le tissu local (association, club, école de musique, conservatoire, beaux-arts,...), chacun restant sur son champ d'intervention.

Pour toutes ces raisons et parce que nous sommes soucieux de la sécurité des élèves comme de la qualité de leur parcours de formation, nous affirmons qu'un enseignant recruté par la voie d'une formation et d'un concours exigeants, est le seul à pouvoir encadrer, superviser, intervenir auprès d'un groupe-classe.

En conséquence, nous demandons, par le biais de ce vote en CA, que notre collège/lycée n'ait pas recours au dispositif 2S2C.